



Universität St.Gallen

La misère de la politique criminelle:

***Trop d'idées et trop peu de connaissances.
L'exemple des peines privatives de liberté***

*Allocution à l'occasion de la cérémonie de remise du doctorat
honoris causa à l'Université Panteion, Athènes*

Martin Killias

09.12.13

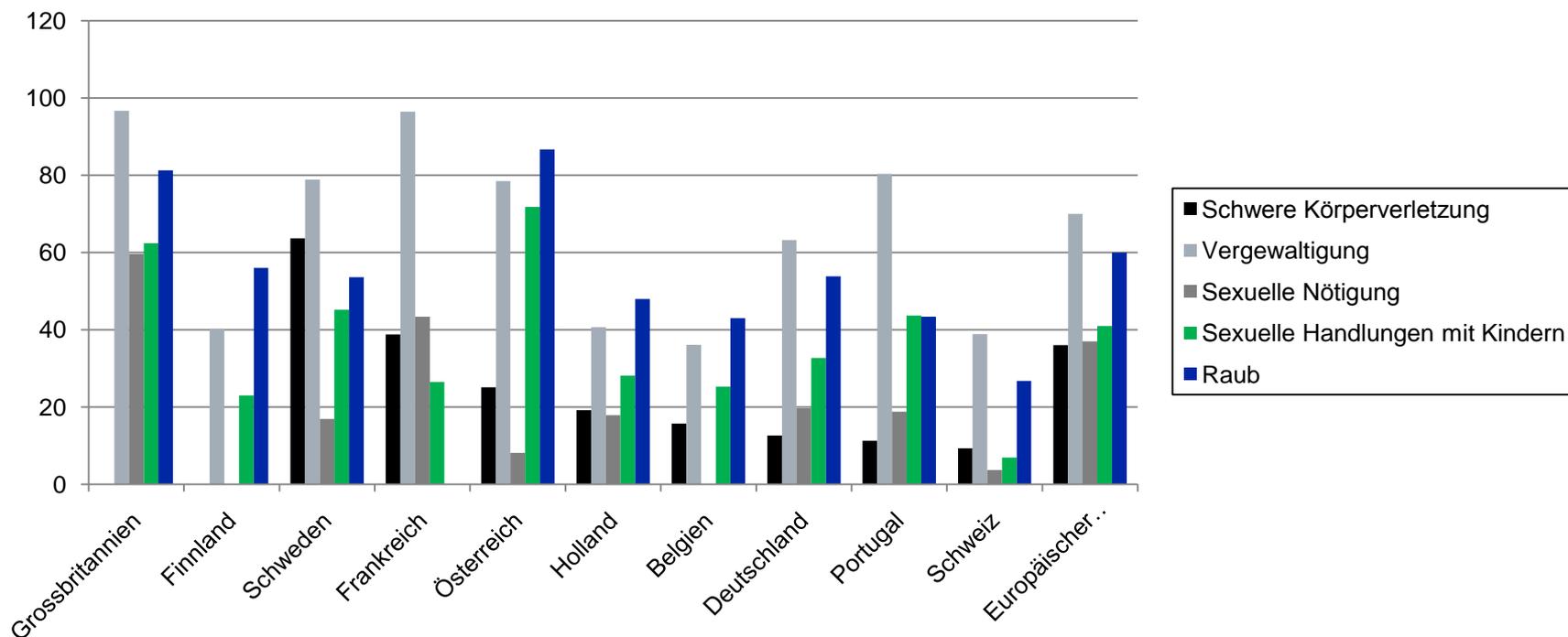
«La prison est nocive»: Les origines d'une certitude...

1. La peine privative de liberté a connu son apogée vers 1850. Depuis lors, le nombre de détenus (sur 100'000 habitants) a diminué en Europe
2. La récidive a été «découverte» comme problème vers 1850. A cette époque, les taux de récidive ont été grossièrement surestimés (faute de données longitudinales et progressives)
3. L'un des premiers critiques était le magistrat français *Arnould Bonneville de Marsangy* (1850). Selon lui, mêmes les court séjours en prison suffisent pour «contaminer» des détenus sans pour autant offrir une perspective de «guérison». La criminalité est ainsi considérée comme une maladie contagieuse, à l'instar de la choléra, du typhus et d'autres épidémies qui ravageaient l'Europe à l'époque.
4. Inspiré par les médecins épidémiologistes de son temps, Marsangy proposait de remplacer les courtes peines privatives de liberté par d'autres genres de peine – ou alors d'interner les criminels «dangereux» pour de longues années (car la «guérison» prend du temps...)
5. Ce programme (à la fois libéral et autoritaire) fut largement repris (souvent sans citation) par → von Liszt 1882, et d'autres.

Les conséquences lointaines

- Ce programme a inspiré les législateurs de nombreux pays d'Europe
- Il continue à faire une presque-unanimité parmi les experts
- Dans certains pays de l'Europe, on a connu une véritable explosion des mesures thérapeutiques (à ce jour, 1 détenu sur 5 en Suisse)
- Il manque toute réflexion critique au sujet de l'efficacité de ces mesures
- Conséquences indirectes: la «suppression» des courtes peines a conduit à des peines plus longues et à davantage d'immigrés incarcérés
- Les mesures thérapeutiques sont évaluées par les psychiatres qui les mettent en place eux-mêmes. Les taux de succès prétendus sont faramineux: ils oscillent entre 50% et 63% de réduction de récidives
- Des évaluations «honnêtes» (qui permettraient de déceler un échec) sont systématiquement rejetées.
- La vérité, c'est que **personne ne sait vraiment** ce qui se passe!
- Entre-temps, la Suisse est devenue un cas à part, à savoir le pays où l'on ne va pas en prison...même en cas de condamnation pour un délit grave

Combien de condamnés (sur 100) se voient infligés une peines privatives de liberté ferme en Europe, suite à un crime grave (2006)



Espoirs derrière la «dé-prisonisation»

(1) *Si les peines de prisons augmentent les risques de récidive, leur substitution par d'autres peines devrait réduire les taux de récidive.* Cet espoir n'a pas été suivi d'effet – les taux de récidive ont même légèrement augmenté

(2) *Le recours à des peines de substitution ne va pas diminuer l'effet de prévention générale du système pénal.*

Contrairement aux affirmations des spécialistes, la Suisse connaît depuis quelques années une hausse impressionnante de la criminalité et notamment du «tourisme criminel» (criminalité transfrontalière).

Est-ce une surprise?

- Il y a une pléthore de recherches qui semblent montrer que la prison est «nocive»
- Le hic: ces recherches comparent régulièrement des détenus avec des condamnés qui ont écopé une autre peine
- Une telle comparaison est toujours «truquée», les détenus étant partout une sélection «négative». Les risques plus élevés de récidive parmi les détenus ne reflètent rien que cette différence de départ.
- Le contrôle de quelques variables (genre, âge, antécédents) ne corrigera jamais cette différence de départ (restant incontrôlés, car inconnus, notamment la carrière professionnelle, les problèmes d'alcool ou relationnel, l'attitude face à l'infraction etc.)
- La solution serait de ce fait de tirer au sort, soit une expérimentation contrôlée
- Un tel procédé est-il faisable?

Les expérimentations randomisées

- Le choix des sujets par le sort garantit la comparabilité des groupes
 - *toute différence observée ultérieurement peut être attribuée aux effets du traitement différencié que les groupes ont reçu (causalité indiscutable à partir de 40 sujets par groupe).*
- Les expérimentations contrôlées permettent d'observer des effets à très long terme. Souvent les effets à court terme se distinguent des effets après 10 ou 30 ans.
- Cela permet de constater, le cas échéant, des effets secondaires indésirables (par exemple sur le plan de l'intégration sociale, de la santé, voire de l'espérance de vie)

Une expérimentation est-elle défendable?

- La position catégorique: «*On ne fait pas d'expérimentation avec les êtres humains...*»
- ...et pourtant: on joue tous les jours avec les humains...
- ...et sans se soucier des effets que l'on produit
- Accepterait-on que les industries pharmaceutiques vendent des médicaments dont les effets (secondaires?) n'ont jamais été testés?
- Il est bien connu que les traitements restent souvent sans effet. Ce qui est moins connu, c'est qu'ils sont parfois nocifs.
- Est-il éthiquement défendable d'exposer des personnes à des risques sans s'en soucier? Notre pratique pénitentiaire ressemble fort à une médecine «aveugle», avec beaucoup de théories et peu de connaissances
- La sélection aléatoire est souvent plus juste (même chance pour tous), ce qui importe en cas de traitements «attractifs» (les tests randomisés de la pénicilline était dictée, aux années 40, par le souci d'équité)

Voici quelques programmes nocifs...

- Debriefing (par ex. suite à des désastres)
- AA (alcooliques anonymes)
- Batterers' programs (soit des programmes destinés à des hommes violents envers leur partenaire...) – en Suisse, ils sont très «en vogue»
- „Dingi“ (prison de Lenzburg/Suisse, unité pour détenus toxicomanes)
- Plusieurs programmes destinés aux délinquants sexuels
- «Go straight»: Visites par des élèves de prisons et de détenus
- Voici un dénominateur commun: les séances thérapeutiques en groupe...

→ *Hypothèse/interrogation: Les contacts entre personnes traitées favorisent-ils les rationalisations?*

La faisabilité d'expérimentations dans le monde pénitentiaire

- Base légale (introduite en 1971): art. 387 al. 4 lettre a CPS
- Participent aux essais en règle générale des volontaires (cela ne pose guère de problèmes)
- Les ressources sont le plus souvent limitées → un choix est incontournable
- La randomisation est plus équitable qu'un choix délibéré
- Le „business as usual“ (soit le traitement-standard) est en principe toujours défendable comme choix (parfois il est meilleur...)
- Plus un traitement concernera un grand nombre de sujets, plus une évaluation expérimentale s'imposera

La base légale: l'art. 387 al. 4 lettre a CPS

Après consultation des cantons, le Conseil fédéral

- ⁴ ...peut, à titre d'essai et pour une durée déterminée:
- a. introduire ou autoriser de nouvelles peines ou mesures et de nouvelles formes d'exécution...
 - b. ...

Exemple d'une expérimentation dans le monde pénal: Travail d'intérêt général vs. prison

- Début en 1994. A l'époque, beaucoup de très courtes peines
- Tous les participants (volontaires) ont été condamnés à des peines privatives de liberté fermes (PPL) de 14 jours au plus.
- L'Office d'exécution des peines les a informés de la possibilité de purger cette peine sous forme de travail d'intérêt général (TIG) plutôt qu'en prison
- Par le sort (avec une chance de 2 contre 1), on a ainsi constitué un groupe TIG (N=84) et un groupe PPL (N=39).
- La période d'observation était d'abord 2 ans, puis 11 ans
- Variables dépendantes: (1) nouvelles condamnations, (2) nouveau contact avec la police (comme suspect), (3) intégration sociale (état civil, emploi, situation financière)

Aperçu des résultats

- Après **deux ans**: moins de récidive après TIG, intégration semblable
- Après **11 ans**: taux de récidive après TIG/PPL très semblables
- Les anciens détenus étaient mieux intégrés socialement

***Selon la théorie des pénalistes (von Liszt etc.), on s'attendrait que
PPL → perte du travail, ruptures sociales → récidive***

Cette théorie est manifestement fausse!

Exemple-bis d'une expérimentation dans le monde pénal: Travail d'intérêt général vs. arrêts domiciliaires

- Les avis divergeaient: les uns croyaient en la valeur éducative du TIG, les autres considéraient le bracelet électronique (EM) comme plus efficace
- 240 condamnés à des peines fermes de 3 mois au plus qui se portaient volontaires pour cet essai. Tous étaient aptes pour le TIG et l'EM
- Tirage au sort: 120 candidats retenus pour EM, 120 pour TIG

Résultats de la comparaison TIG vs. EM

- Au bout de **3 ans**, les candidats qui ont purgé leur peine sous forme d'EM avait des taux de récidive moindre que les candidats TIG
- Les candidats TIG étaient socialement moins bien intégrés (état civil, situation financière, emploi)
- Réexamen après 8 ans: EM était toujours plus avantageux que TIG quant à la récidive et à l'intégration sociale, mais dans une moindre mesure.
- Enigme: pourquoi cette différence? Explication spéculative: Il pourrait s'agir d'un effet négatif des «thérapies en groupe», les TIGistes travaillant ensemble, contrairement aux candidats EM (restant seuls dans leur foyer)
- Une réplication ailleurs (en Grèce? pourquoi pas!) serait souhaitable
- *La grande misère*: EM entre aussi en ligne de compte comme mesure accompagnant la libération conditionnelle. Malheureusement, il n'y a jamais eu d'expérimentation randomisée dans ce domaine

Résultats isolés: comment parvenir à une vue d'ensemble? Les exemples de Cochrane et Campbell

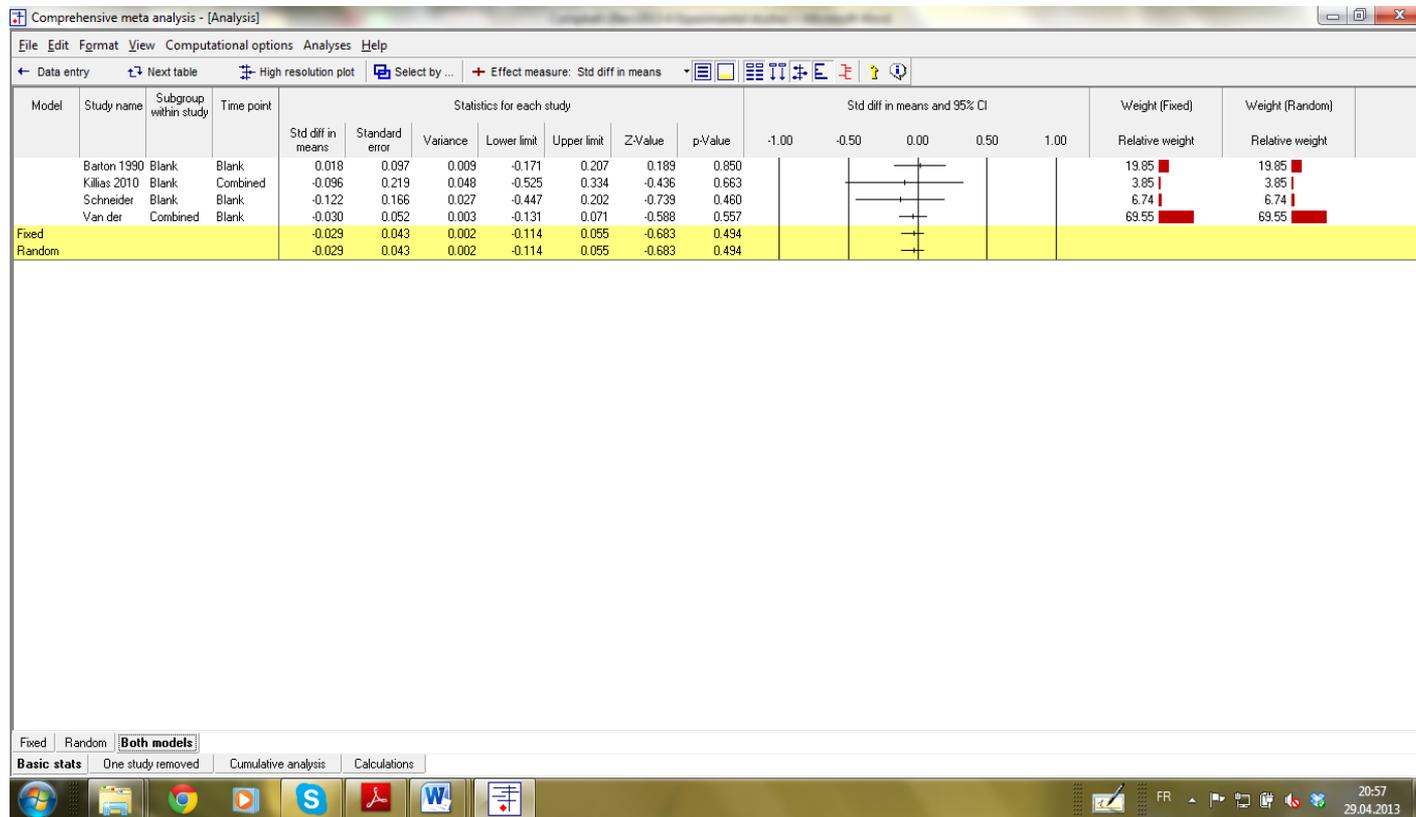
- Les expérimentations contrôlées sont concluantes.
- Reste ouverte la question de la validité au-delà du contexte local: Ce qui fut trouvé en Suisse, est-ce valable en Grèce ou en France?
- ***La solution: Les revues systématiques (avec Méta-Analyses)***
- En médecine, la *Cochrane Collaboration* coordonne les revues systématiques et «condense» le savoir dans un réseau mondial.
- La *Campbell Collaboration* est l'organisme parallèle pour les sciences sociales depuis 2001 (Donald T. Campbell était un grand spécialiste des méthodes d'évaluation).
- Divers sous-groupes (dont le *Crime & Justice Group*)
- *Mode de fonctionnement*: Steering Committee et des expertises anonymes (peer reviewing)
- www.campbellcollaboration.org

Exemple d'une revue systématique:

La récidive après peines alternatives vs. peines de prison

1. Les résultats des expérimentations suisses (PPL vs. TIG) sont-ils généralisables?
2. On cherche toutes les recherches portant sur le même sujet, au niveau mondial (Internet). Plus de 300 études localisées, dont 4 expérimentations.
3. Extraction des résultats des études de bonne qualité
4. Méta-analyses séparées pour les expérimentations contrôlées d'une part et les quasi-expérimentations d'autre part
5. Les quasi-expérimentations ont été classées (ordonnées) en fonction de leur rigueur méthodologique (matched-pair, études avec contrôle de nombreuses variables)
6. Résultats:
 - Expérimentations contrôlées: «Effet-zéro» (comme en Suisse)
 - Quasi-Expérimentations (10 études): (a) toutes montrent des taux de récidive plus importants pour les peines de prison; (b) l'effet négatif de la prison diminue au fur et à mesure où la qualité des études augmente

Récidive après peine de prison vs. après peine alternative: les *expérimentations contrôlées*



Récidive après peine de prison vs. après peine alternative: les *quasi-expérimentations*

Model	Study name	Statistics for each study							Log odds ratio and 95% CI					Weight (Fixed)		
		Log odds ratio	Standard error	Variance	Lower limit	Upper limit	Z-Value	p-Value	-1.00	-0.50	0.00	0.50	1.00	Relative weight		
	Wermink	-0.275	0.056	0.003	-0.384	-0.166	-4.936	0.000							42.57	
	Nieuwbeert	-0.605	0.094	0.009	-0.788	-0.421	-6.449	0.000							15.05	
	Loughran	-0.189	0.120	0.014	-0.425	0.046	-1.577	0.115							9.17	
	Nirel	-0.455	0.129	0.017	-0.708	-0.202	-3.525	0.000							7.95	
	Äpel	-0.301	0.147	0.022	-0.589	-0.014	-2.055	0.040							6.15	
	Weisburd	-0.348	0.162	0.026	-0.665	-0.031	-2.151	0.031							5.05	
	Petersilia	-0.412	0.135	0.018	-0.676	-0.149	-3.064	0.002							7.31	
	Kraus 1974	-0.352	0.211	0.044	-0.765	0.061	-1.671	0.095							2.98	
	Kraus 1978	-1.141	0.310	0.096	-1.750	-0.533	-3.677	0.000							1.37	
	Mulluvuori	-0.650	0.236	0.056	-1.112	-0.187	-2.755	0.006							2.38	
Fixed		-0.370	0.036	0.001	-0.441	-0.298	-10.160	0.000								

Bilan critique

- Campbell a gagné une influence certaine aux USA, au Royaume-Uni et en Australie. En Europe, l'écho reste faible pour l'instant
- En Europe, la recherche sert d'abord des intérêts de légitimation politique (en offrant une justification à des décisions prises à l'avance)
- Il y a une pléthore de programmes «thérapeutiques» onéreux (sur le plan financier et humain) dont l'efficacité n'a pas été démontrée
- Le recours toujours plus fréquent à des peines dites «alternatives» compromet souvent le sens d'équité des justiciables.
- Le droit pénal (comme tous les domaines du droit) ne peut se contenter d'être efficace – encore faudrait-il qu'il soit équitable
- Pour y parvenir, il ne faut pas de longues peines – mais simplement des peines qui méritent ce nom.
- Rappelons-nous que Louis XVI ne fut pas renversé par une seule crise financière, mais aussi par une crise de crédibilité de la justice de son époque

Désolé pour la conclusion pessimiste

please treat the messenger with care...